

AFFAIRE N° 14. - Construction de 8 classes au Brûlé + 1 logement.  
Autorisation de solliciter auprès de la CAISSE CENTRALE de COOPERATION ECONOMIQUE  
un emprunt de 11 555 000 Frs CFA.

LA SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le 22 JUIN 1973 avait lieu à la Mairie de Saint-Denis l'appel d'offres relatif à la réalisation de 8 classes au Brûlé. Cet appel d'offres s'étant révélé infructueux, une consultation d'entreprises a été lancée auprès des différentes entreprises soumissionnaires.

L'entreprise SOUTON Félix s'est proposé alors de réaliser les travaux pour un montant de .....	34 200 000 Frs
Les honoraires d'architecte s'élèvent à .....	1 418 000 Frs
La décoration s'élève à .....	245 000 Frs
Somme à valoir pour actualisation de prix pour branchements eau et électricité et pour imprévus .....	192 000 Frs
	-----
	36 055 000 Frs

Le financement pourrait s'établir de la façon suivante :

- Subvention Education Nationale .....	24 500 000 Frs
- Emprunt CAISSE CENTRALE de COOPERATION ECONOMIQUE pour 8 classes + 1 logement + 1 cantine .....	11 555 000 Frs
	-----
	36 055 000 Frs

Je vous demande, en conséquence, Mesdames et Messieurs de m'autoriser à solliciter auprès de la CAISSE CENTRALE de COOPERATION ECONOMIQUE, un emprunt de 11 555 000 Frs pour permettre la réalisation de ces travaux.

Les crédits nécessaires ont été prévus au Chapitre 903 - article 2° 302-61 du Budget 1972 (crédits reportés).

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.